

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 8 février 2023*

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

**Présents** : BERMES Marie-Christine, BOUAT Valérie (*arrivée à 18h45*), BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, ROBERT Béatrice.

**Absents** : ANGLADE Christine, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

**Absent excusé** : MAUREL Jean-Claude.

**Procuration** : MAUREL Jean-Claude à HERIN Christophe.

**Secrétaire de séance** : DON Daniel.

**Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente, soit du 01 février 2023.**

### **2023/003 – Délibération : Election d'un nouvel Adjoint suite à démission d'une élue (4° Adjointe)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération du 25 mai 2020 relative à l'élection des Adjoint au Maire fixant leur nombre à quatre,

Vu l'arrêté municipal n°016/2020 du 11 juin 2020 portant délégation de fonction du Maire à Mme MARTIN Jessica, 4° Adjointe déléguée pour exercer les fonctions relevant du domaine scolaire, périscolaire, extrascolaire, CCAS ;

Vu la lettre de démission Mme MARTIN Jessica des fonctions de 4° Adjointe au Maire ; de la responsabilité de la commission « CCAS », en date du 13 janvier 2023, adressée à Monsieur le Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat le 19 janvier 2023 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Mme MARTIN Jessica, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire ;

**DEMANDE aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :**

**1/ sur le maintien du nombre d'Adjoints conformément à la délibération du 25/05/2020 ;**

**2/ sur le rang qu'occupera le nouvel Adjoint, à savoir :**

- il prendra rang après tous les autres ;
- toutefois, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élue dont le poste est devenu vacant (art. L2122-10 du CGCT)

**3/ pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE,**

- De maintenir le nombre d'adjoints au Maire à 4 ;
- Que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de dernier adjoint élu.

Monsieur le maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celles du Maire (art L. 2122-7, L. 2122-7, L. 2122-7-7 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

M. CHOPO Guy a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs : il s'agit de Mme BRILLANT Marie-Thérèse et de M. MANEN Cyril.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

## 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Sous la présidence de M. HERIN Christophe, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) :	11
c) Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau (art L.66 du code électoral) :	1
d) Nombre de suffrages déclarés blanc par le bureau (art L.66 du code électoral) :	1
e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) :	9
f) Majorité absolue :	5

NOM et PRENOMS DES CANDIDATS <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS <i>(en chiffres et en toutes lettres)</i>
FERRET Myriam	9 (neuf)

**Myriam FERRET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 4<sup>ème</sup> Adjoint et a été immédiatement installée.**

### Adopté à la majorité.

*Madame BERMES Marie-Christine vote CONTRE.*

### 2023/004 – Délibération : Tableau du Conseil Municipal

Suite à la démission de Madame MARTIN Jessica, 4<sup>ème</sup> Adjointe, le tableau du conseil municipal doit être mis à jour comme suit :

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRENOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Date de la plus récente installation à la fonction <i>(suite à démission)</i>	Suffrages obtenus par la liste <i>(en chiffres)</i>
Maire	M.	HERIN Christophe*	22/11/1967	15/03/2020	15/03/2020	330
Premier adjoint	M.	MAUREL Jean-Claude	08/06/1944	15/03/2020	15/03/2020	330
Deuxième adjoint	Mme	BRILLANT Marie-Thérèse**	29/04/1949	15/03/2020	15/03/2020	330
Troisième adjoint	M.	DON Daniel	23/03/1961	15/03/2020	15/03/2020	330
Quatrième adjoint	Mme	FERRET Myriam	02/03/1972	15/03/2020	08/02/2023	330
Conseiller municipal*	M	CHOPO Guy	08/07/1955	15/03/2020	15/03/2020	330
Conseiller municipal	M.	PRADEL Michel	05/03/1958	15/03/2020	15/03/2020	330
Conseillère municipale	Mme	ROBERT Béatrice	08/07/1962	15/03/2020	15/03/2020	330
Conseillère municipale	Mme	ANGLADE Christine	27/10/1963	15/03/2020	15/03/2020	330
Conseillère municipale	Mme	BOUAT Valérie	25/07/1969	15/03/2020	15/03/2020	330
Conseiller municipal*	M.	MANEN Cyril	27/08/1971	15/03/2020	15/03/2020	330
Conseiller municipal	M.	CASAGRANDE Hervé	11/08/1976	15/03/2020	15/03/2020	330
Conseillère municipale	Mme	BERMES Marie-Christine	24/09/1953	15/03/2020	15/03/2020	330
Conseiller municipal	M.	CAILHOL Thierry	10/06/1964	15/03/2020	02/02/2022	330

\*Conseiller Communautaire titulaire

\*\*Conseillère Communautaire suppléante

## **Adopté à la majorité.**

*Madame BERMES Marie-Christine s'abstient.*

### **2023/005 – Délibération : Révision du tableau des indemnités**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- la suppression d'indemnité de fonction à Madame MARTIN Jessica, suite à sa démission ;
- la proposition de modification d'indemnité de fonction (augmentation) à Madame FERRET Myriam, pour son investissement dans les domaines qui lui sont désormais afférés ;
- la proposition de modification d'indemnité de délégation de fonction (augmentation) à Monsieur CHOPO Guy, pour son investissement dans les domaines qui lui sont désormais afférés ;

**Les indemnités des élus sont récapitulées dans l'annexe ci-dessous, incluant les nouvelles modifications et prenant en compte la revalorisation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Il est proposé d'accorder :**

Fonction	Noms	Taux appliqués IB 1027	Montant mensuel brut
Maire	HERIN Christophe	48%	1932.25 €
1 <sup>er</sup> Adjoint	MAUREL Jean-Claude	13%	523.32 €
2 <sup>e</sup> Adjoint	BRILLANT Marie-Thérèse	13%	523.32 €
3 <sup>e</sup> Adjoint	DON Daniel	13%	523.32 €
4 <sup>e</sup> Adjoint	FERRET Myriam	6,5%	261.66 €
Conseiller Délégué	MANEN Cyril	6.5%	261.66 €
Conseiller Délégué	CHOPO Guy	9.3%	374.37 €

#### **Il est décidé d'accorder :**

- l'augmentation du paiement de l'indemnité de fonction d'Adjoint à Madame FERRET Myriam, désormais 4<sup>ème</sup> Adjoint, au taux de 6,5% de l'IB 1027, à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.
- l'augmentation du paiement de l'indemnité de délégation de fonction à Monsieur CHOPO Guy, au taux de 9.3% de l'IB 1027, à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.
- la suppression d'indemnité de délégation de fonction à Madame MARTIN Jessica, à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.

#### **Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :**

- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier, dont copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier.

La présente délibération annule et remplace la n° 031/2022 du 14 septembre 2022.

L'arrêté portant retrait de délégation à Madame MARTIN Jessica s'en suivra.

L'arrêté portant délégation de fonction d'Adjoint à Madame FERRET Myriam s'en suivra.

L'arrêté portant nouvelles délégations à Monsieur CHOPO Guy s'en suivra.

## **Adopté à la majorité.**

*Madame BERMES Marie-Christine vote CONTRE.*

**2023/006 – « Aménagement cœur de Bourg – phase 1/ Construction d’une Halle » - Demandes de subvention Etat (DETR) et Département**

La commune a mené une réflexion sur un projet global d’aménagement du cœur de bourg dont les objectifs sont les suivants :

- *Recréer une véritable centralité, un cœur de bourg, autour d’espaces et d’équipements d’animations, de services et commerces, valorisant l’environnement paysager et naturel de la commune.*
- *Requalifier les espaces publics et créer une offre immobilière et foncière favorables à l’accueil de nouvelles activités de services et de commerces*

Elle a réalisé une étude d’opportunité et de faisabilité, à l’issue de laquelle un programme pluriannuel des différentes opérations bâtementaires et d’espaces publics a été défini.

Le projet de construction d’une halle ouverte s’inscrit dans les objectifs du projet global et la halle symbolisera le cœur du futur centre-bourg et sera un lieu d’animations (marchés, évènements) et de rencontres.

Le programme déposé sera le suivant : « *Aménagement cœur de Bourg – phase 1/ Construction d’une Halle* ».

Le montant estimatif prévisionnel de la construction de la Halle est le suivant :

- Travaux construction halle : 386 850,00€ HT
- Frais d’études et aléas : 73 502,00€ HT

➤ **Soit un total de 460 352 € H.T.**

Le Maire propose de déposer des demandes de subvention auprès de l’Etat au titre de la DETR et du Département.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

	Plan de financement		
Partenaires	Dépenses (HT)	Recettes	%
Travaux	460 352.00€		
Etat DETR		184 140.80 €	40.00
Conseil Départemental du Tarn		138 105.60 €	30.00
Commune (autofinancement)		138 105.60 €	30.00
<b>Total</b>	<b>460 352.00 €</b>	<b>460 352.00 €</b>	

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- Valide le coût d’opération pour le projet de construction d’une halle ouverte et le plan de financement prévisionnel présenté
- Autorise le maire à solliciter les subventions auprès de l’Etat au titre de la DETR 2023 et du Département

**Oùï cet exposé, Le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes, auprès des différents partenaires
- **DONNE** l’autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier

**Adopté à l’unanimité.**

**2023/007 – Délibération : « Aménagement cœur de Bourg – phase 1/ Rénovation des anciens vestiaires pour accueil de professionnels de santé » - Demandes de subvention Etat (Fonds Vert), Région et Département**

La commune souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture au titre du fonds vert, ainsi qu'auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

La commune a mené une réflexion sur un projet global d'aménagement du cœur de bourg dont les objectifs sont les suivants :

- *Rénovation énergétique sur l'enveloppe et mode de régulation de la température*
- *Recréer une véritable centralité, un cœur de bourg, autour d'espaces et d'équipements d'animations, de services et commerces, valorisant l'environnement paysager et naturel de la commune.*
- *Requalifier les espaces publics et créer une offre immobilière et foncière favorables à l'accueil de nouvelles activités de services, de commerces et d'accueil de professionnels de santé*

Le programme déposé sera le suivant : « Aménagement cœur de Bourg – phase 1/ Rénovation anciens vestiaires pour accueil de professionnels de santé ».

Le montant estimatif prévisionnel de la rénovation des anciens vestiaires est le suivant :

- Travaux rénovation anciens vestiaires : 171 601,00€ HT
- Frais d'études et aléas : 37 752,00€ HT

➤ **Soit un total de 209 353 € H.T.**

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

	Plan de financement		
Partenaires	Dépenses (HT)	Recettes	%
Travaux	209 353.00€		
Etat (Fonds vert)		83 741.20 €	40.00
Conseil Départemental du Tarn		62 805.90 €	30.00
Conseil Régional (FRI)		20 935.30 €	10.00
Commune (autofinancement)		41 870.60 €	20.00
<b>Total</b>	<b>209 353.00 €</b>	<b>209 353.00 €</b>	

**Où cet exposé, Le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes, auprès des différents partenaires
- **DONNE** l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier

**Adopté à l'unanimité.**

## **Questions diverses**

### **Utilisation terrains de tennis d'Aiguelèze**

Les élus se questionnent sur l'utilisation des terrains de tennis : Des Rivierois disent avoir des difficultés à pouvoir en profiter, ces derniers étant régulièrement occupés par des personnes venant de communes voisines. La réflexion se porte sur la possibilité de privilégier les habitants de la commune sans pour autant interdire complètement l'accès au non-

riviérois. Par ailleurs, il faut prendre en compte les vacanciers qui logent chez les hébergeurs de notre commune. Le débat est ouvert et toutes propositions sont les bienvenues.

#### **Mairie de Lagrave**

La commune de Rivières a très récemment été contactée par la commune de Lagrave qui envisage de créer une piscine. A cette occasion, Lagrave sollicite Rivières pour une visite sur le site de l'ancienne piscine d'Aiguelèze ainsi que celui de la baignade en milieu naturel.

#### **Commémoration du 19 mars**

La Commémoration du 19 mars sera maintenue tant qu'aucune indication officielle inverse de la part du Ministère des Armées ne sera parvenue en mairie.

#### **Etude de faisabilité « Caytivel »**

Une étude de tracé modifié va être demandée au bureau d'étude CET INFRA, afin d'envisager des travaux à moindre coût.

#### **Entretien chemin communaux**

Suite à des remontées d'élus sur des chemins communaux non entretenus, Monsieur le Maire invite les élus à vérifier l'état de l'ensemble des chemins communaux qui sont dans un état identique et de mesurer le nombre de particuliers ayant des végétaux ou arbres dépassant de leur propriété. Suite à quoi, une décision sera débattue.

#### **Chemin desservant une maison en travaux « Allée de la Trinquette »**

La question sur la desserte de ce chemin sera traitée dès lors que la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux aura été transmise à la mairie.

#### **Voiture abandonnée**

La gendarmerie va être contactée pour l'ouverture d'une procédure de retrait d'un véhicule abandonné situé au port...

#### **Epave de bateau**

Une proposition de location de la parcelle AC 138 est en cours avec un tiers, permettant entre autres la restauration de cette épave située vers la capitainerie à Aiguelèze.

**Fin de la séance : 20h00**

**Les délibérations du Conseil Municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de mairie.**

**Le Secrétaire de séance,  
Daniel DON.**

**Le Maire,  
Christophe HERIN.**